

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 mai 2011, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Richard Boucher, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Josée Lacoste, Alain Langlois, Hugues Ouellette, Paul St-Amand et Ronald Tremblay.

EST AUSSI ABSENT : monsieur Pierre Baril.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, Luc Lapointe, directeur général adjoint, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, et Jean-Louis Tousignant, directeur adjoint du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-122-05-11 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
 - Service des ressources éducatives***
 - 6.1. Renouvellement du statut d'école à vocation particulière de l'école de la Roselière / autorisation de consultation.
 - 6.2. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2011-2012 / adoption.
 - 6.3. Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2011-2012 / adoption.
 - 6.4. Dérogation de la grille matières de l'école orientante l'Impact / adoption.
 - Service des ressources financières***
 - 6.5. Encadrements financiers 2011-2012 / adoption.

- 6.5.1 Projet de règles budgétaires 2011-2012.
- 6.6. Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes recevables.

Service de l'organisation scolaire

- 6.7. Modification à l'application du plan de répartition de Saint-Amable pour l'année scolaire 2011-2012.

7. Points d'information :

Service des ressources éducatives

- 7.1 Localisation des groupes en classes spécialisées.
 - 7.1.1 Plan de communication.
 - 7.1.2 Plan d'accompagnement.

Secrétariat général

- 7.2 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2011 et de la séance en ajournement du 12 avril 2011 du Comité exécutif.
(documents déposés dans le portail).

- 8. Affaires diverses.
- 9. Protecteur de l'élève / rapport.
- 10. Parole au public.
- 11. Rapport de la présidente.
- 12. Parole aux membres du Conseil.
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents.
- 13. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2011

- C-123-05-11** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Madame Normande Lemieux, directrice générale, et monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, font part du suivi apporté au dossier du protocole d'entente en formation professionnelle avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour le programme Santé, assistance soins infirmiers (SASI). Au terme des échanges entre les deux commissions scolaires, la Commission scolaire des Patriotes offrira son propre programme au Centre de formation professionnelle des Patriotes à compter du 1^{er} juillet 2011.

Ils font part de l'organisation des services éducatifs à cette fin et de l'état actuel des inscriptions à ce programme.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Tour à tour, les membres d'un groupe de parents font part de leur inquiétude, de leur incompréhension et de leur désaccord suite à la décision de la CSP de déménager deux groupes d'élèves inscrits dans les classes de déficience intellectuelle moyenne de l'école secondaire Ozias-Leduc, dont fait partie leur enfant, vers L'envol à Beloeil.

Madame Hélène Roberge fait part de sa compréhension des préoccupations des parents. Elle fait une mise en contexte du dossier et en explique le cheminement. Elle explique les orientations retenues relativement à l'offre de services EHDA.

Madame Roberge souligne que la localisation des groupes en classes spécialisées est un point à l'ordre du jour de la séance du Conseil de ce soir, au point 7.1 et elle invite les parents à assister à la présentation de ce dossier.

Elle explique que des aménagements sont prévus à L'envol pour assurer la sécurité des élèves

- Un membre d'un groupe de parents faisant la promotion d'un projet de nouvelle école « alternative », intervient pour souligner à nouveau l'intérêt des parents ayant déposé ce projet au Conseil.

6. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources éducatives

6.1. Renouvellement du statut d'école à vocation particulière de l'école de la Roselière / autorisation de consultation

Madame Lucie Legault se retire de la séance pour ce point.

Monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, fait part des dernières modifications apportées au document déposé et il présente le dossier.

Considérant les différents travaux menés pour le protocole pour le projet particulier pendant l'année 2010-2011;

Considérant l'actualisation de la formation et de l'accompagnement des enseignants;

Considérant que le projet de l'école de la Roselière tient compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- Des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de notre Commission scolaire en lien avec le programme de formation;
- De l'équité entre les écoles;
- Des projets éducatifs qui répondent aux réalités des milieux ;

C-124-05-11 Il est proposé par madame Reine Cossette d'autoriser la consultation sur le projet de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière de l'école de la Roselière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2011-2012 / adoption

Madame Lucie Legault se joint à la séance.

Monsieur Jean-Louis Tousignant, directeur adjoint du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Considérant les différentes consultations :

- Comité de parents,
- Comité CSEHDAA,
- Comité des relations professionnelles des enseignants,
- Comité des relations de travail des professionnels,
- Comité consultatif de gestion;

Considérant le plan triennal du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2009-2010 à 2011-2012;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un calendrier qui réponde aux différentes exigences du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

C-125-05-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Marcil d'adopter le calendrier scolaire 2011-2012 de la formation générale des jeunes, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2011-2012 / adoption.

Monsieur Jean-Louis Tousignant présente ce point. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

En réponse à une question, madame Normande Lemieux précise que les travaux d'aménagement sont en cours pour le nouveau point de service du Centre de formation du Richelieu à l'immeuble de la Rabastalière à Saint-Bruno-de-Montarville et que ce nouveau point de service devrait être prêt pour la rentrée 2011-2012.

Les parties patronale et syndicale ayant convenu d'un calendrier qui répond aux différentes exigences du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

C-126-05-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le calendrier scolaire 2011-2012 de la formation générale des adultes, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4. Dérogation de la grille matières de l'école orientante l'Impact / adoption.

Monsieur Jean-Louis Tousignant présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les résultats du projet de l'école orientante l'Impact, 2009-2010;

Considérant l'engagement de la Commission scolaire des Patriotes pour la persévérance des élèves pour le maintien de leur cheminement scolaire et l'entrée en formation professionnelle;

Considérant le but 5 de la Convention de partenariat de la Commission scolaire des Patriotes et de la convention de gestion et de réussite éducative de l'école orientante l'Impact;

C-127-05-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que l'école orientante l'Impact déroge à la liste des matières pour l'année scolaire 2011-2012 pour les élèves qui souhaitent entrer en formation professionnelle en 2012-2013, dans le cadre du projet particulier pour des élèves de 15 ans vers la formation professionnelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.5. Encadrements financiers 2011-2012 / adoption.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier. Elle fait part des derniers amendements au document déposé suite à la transmission par le MELS vendredi dernier du projet de règles budgétaires 2011-2012.

Elle fait part des avis et commentaires reçus en retour de consultation et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2011-2012;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-128-05-11 Il est proposé par monsieur Jean François Rabouin d'adopter les encadrements financiers 2011-2012 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5.1 Projet de règles budgétaires 2011-2012

Madame Hélène Roberge fait une mise en contexte du dossier. Elle fait part de la résolution adoptée par le conseil général de la FCSQ à ce sujet.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente les faits saillants du projet de règles budgétaires 2011-2012 et fait part des compressions budgétaires qu'elles contiennent.

Madame Roberge rappelle que la Commission scolaire des Patriotes a déjà les coûts de gestion parmi les plus bas au Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne tient aucunement compte des mesures déjà prises par la Commission scolaire pour diminuer ses coûts de gestion. Ainsi, elle propose l'adoption d'une résolution qui sera transmise au MELS.

Madame Normande Lemieux apporte des explications additionnelles.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Madame Roberge fait lecture à voix haute du projet de résolution.

Considérant que le premier ministre du Québec affirmait, lors du dernier discours inaugural, que l'éducation était la priorité gouvernementale;

Considérant que le ministre des Finances, lors du discours sur le budget, annonçait un financement complet des coûts de système en éducation et des investissements additionnels conformément aux annonces formulées par le premier ministre, ces annonces devant se traduire par des allocations supplémentaires et non par des coupures;

Considérant que les lignes directrices émises par le MELS pour la mise en application de la Loi 20, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, précisait que l'esprit de l'article 12 relatif à la réduction des effectifs est de libérer un poste pour deux départs à la retraite, tout en s'assurant que la commission scolaire demeure en mesure de répondre à sa mission;

Considérant que l'ajustement récurrent relatif à l'effort général pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire compris dans les règles budgétaires 2011-2012 ne respecte pas les lignes directrices émises par le MELS en regard de l'application de l'article 12 de la Loi 20 puisqu'il est basé sur un calcul paramétré;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est parmi les commissions scolaires ayant les coûts de gestion les plus bas soit moins de 5% et ce faisant, attribue aux activités pédagogiques un maximum de financement;

Considérant que le Conseil des commissaires a toujours été en vigie sur les frais d'administration et a pris des décisions au fil des ans pour les maintenir bas;

Considérant que les compressions supplémentaires demandées à la Commission scolaire des Patriotes s'élèvent à plus de 2,6 M\$ et ce, sans consultation réelle;

Considérant que ces compressions représenteraient près de 19 % des dépenses de nature administrative, activités qui sont en soutien aux activités des établissements et en soutien à des activités éducatives touchant directement des élèves;

Considérant que les coupures en formation générale des adultes et en formation professionnelle auront comme conséquence l'allongement des listes d'attente et réduiront la capacité d'offrir les services requis aux élèves;

Considérant que les budgets des établissements et de la Commission scolaire des Patriotes 2011-2012 sont déjà en élaboration et finalisés pour une bonne partie;

C-129-05-11 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

D'informer la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes :

- est en total désaccord avec les nouvelles coupures telles que prévues dans les règles budgétaires 2011-2012;
- considère qu'une compression calculée de façon uniforme n'est pas équitable, car elle ne tient pas compte de la réalité de chacune des commissions scolaires ni des efforts faits par celles-ci pour maintenir leurs coûts de gestion bas;
- ne pourra pas répondre à sa mission en supprimant des postes et des activités de nature administrative, à moins de transférer aux établissements plusieurs tâches administratives, ce qui affectera inévitablement les services aux élèves;
- ne pourra pas développer l'offre de services en formation générale des adultes ni en formation professionnelle malgré les cibles établies dans la Convention de partenariat;
- demande de surseoir à ces nouvelles coupures et de travailler avec le réseau scolaire pour évaluer tous les impacts et enjeux de ces demandes gouvernementales.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6. Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes recevables.

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier et répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et par les municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

C-130-05-11 Il est proposé par madame France Lacasse que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes recevables soit maintenu à 12 % pour l'année 2011-2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.7. Modification à l'application du plan de répartition de Saint-Amable pour l'année scolaire 2011-2012.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les résolutions numéro C-060-12-10 (Plan de répartition des élèves dans les écoles de Saint-Amable) et numéro C-063-12-10 (*Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012*) lesquelles incluent des mesures dérogatoires pouvant s'appliquer aux élèves de Saint-Amable dans le cadre de la mise en place du nouveau plan de répartition;

Considérant la résolution numéro C-061-12-10 (Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012) adoptée par le Conseil des commissaires le 7 décembre 2010;

Considérant la résolution numéro C-103-03-11, adoptée par le Conseil des commissaires le 15 mars 2011, par laquelle la décision de scolariser, en 2011-2012, les élèves de 6^e année résidant à Saint Amable dans les trois écoles primaires de la municipalité (résolution numéro C-059-12-10) était reportée d'une année;

Considérant que la tenue de consultations afin d'amender la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2011-2012*, de modifier le Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012 et de procéder à la modification de l'ordre d'enseignement, des cycles ou parties de cycles dispensés par les écoles du secteur de Saint-Amable serait difficile et même impossible compte tenu de la période de l'année;

Considérant que les élèves de 6^e année de Saint-Amable qui seront à l'école secondaire François-Williams, en 2011-2012, ne seront pas touchés par la révision du plan de répartition des élèves qui a été adopté;

C-131-05-11 Il est proposé par monsieur Jean François Rabouin:

Que le Conseil des commissaires prenne acte des implications suivantes en lien avec le maintien de la scolarisation des élèves de 6^e année à l'école secondaire François-Williams pour l'année scolaire 2011-2012 :

1. Les mesures dérogatoires précisées à l'article 7.6.4 de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012* ne pourront s'appliquer aux élèves de Saint-Amable qui seront en 6^e année;
2. Les élèves de 6^e année de Saint-Amable qui seront scolarisés à l'école secondaire François-Williams, en 2011-2012, n'auront pas été inscrits à leur école de secteur comme prévu au Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION :

Service des ressources éducatives

7.1. Localisation des groupes en classes spécialisées.

7.1.1 Plan de communication

Monsieur Jacques Beudet présente le dossier de la localisation des classes spécialisées en 2011-2012 pour le secteur primaire pour chacun des groupes concernés.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires. Madame Normande Lemieux apporte des précisions additionnelles.

Monsieur Joseph Atalla apporte des précisions sur le cheminement de ce dossier. Il rappelle les travaux effectués tout au long de l'année concernant l'offre de services aux élèves HDAA et les constats dégagés dans le cadre de l'étude de ce dossier. Il présente la localisation des classes spécialisées pour le secteur secondaire et explique les considérations prises en compte par la Direction générale pour les décisions qu'elle a prises notamment en ce qui concerne le déplacement d'élèves à L'envol à Beloeil. Il fait part des modalités prévues ou à l'étude pour assurer la mise en place de ce projet pour les élèves concernés.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Monsieur Jean-Louis Tousignant apporte des précisions additionnelles.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Madame Roberge souligne qu'on reviendra sur ce dossier en séance de travail.

7.1.2 Plan d'accompagnement

Monsieur Joseph Atalla fait part des rencontres prévues avec les parents des élèves HDAA déplacés.

Secrétariat général

7.2 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2011 et de la séance en ajournement du 12 avril 2011 du Comité exécutif.

Les documents ont été déposés dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

— Tour à tour, plusieurs parents interviennent pour souligner le fait qu'ils demeurent insatisfaits et en désaccord avec la décision de la Commission scolaire de déménager le groupe d'élèves dont leur enfant fait partie malgré les explications qu'ils ont entendues ce soir concernant le dossier de la localisation

des groupes en classes spécialisées. Ils déplorent le manque de consultation des parents.

Madame Hélène Roberge indique que la décision a été prise et qu'elle est maintenue. La localisation des classes spécialisées au primaire et au secondaire s'appliquera en 2011-2012. Elle invite les parents à participer aux rencontres d'accompagnement prévues en suivi avec un comité de travail constitué à cette fin.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Participation aux « Finales montréalaises de Secondaire en spectacle » à Acton Vale. Remise de trois prix à des élèves des écoles secondaires Polybel, de Chambly et du Grand-Coteau.
- Rencontre avec monsieur Bruno Desjarlais, conseiller municipal de Varennes, au sujet d'un projet de bourses pour la persévérance scolaire.
- Participation au souper-bénéfice de la Maison de Jonathan.
- Funérailles de madame France Tremblay, présidente du Comité CSEHDAA.
- Participation à la rencontre régionale sur l'adéquation formation et emploi.

Activités CSP

- Soirée d'information pour les parents des élèves de l'école La Farandole.
- Soirée reconnaissance des bénévoles des écoles de la CSP.
- Visite de l'exposition des projets personnels des finissants du volet international de l'école secondaire De Mortagne.
- Vernissage de l'exposition des œuvres d'élèves de l'école secondaire du Grand-Coteau à la bibliothèque de Sainte-Julie dans le cadre d'une collaboration entre l'école et la municipalité de Sainte-Julie.
- Participation à la rencontre du Comité exécutif du Comité de parents.
- Participation à une conférence de presse des élèves de l'école secondaire du Grand-Coteau pour un projet d'aire de repas extérieure.

Activités FCSQ

- Rencontre du conseil d'administration du RCSM.
- Rencontre du Conseil Général de la FCSQ à Québec.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

12.1 Parole aux commissaires-parents

- Madame Carole Vigneault, représentante du Comité de parents, fait part des faits saillants de la rencontre du Comité de parents du 14 avril dernier. Elle souligne qu'un point « Parole à la Direction générale » a été ajouté à l'ordre du jour de leurs rencontres.
- Monsieur Stéphane Geffard, président du Comité de parents, qui est présent ce soir comme membre du public, est invité à prendre la parole. Il fait part de sa grande appréciation de la tenue de la Soirée reconnaissance des bénévoles dont il souligne le succès. Il remercie toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cette soirée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-132-05-11 À 22 h 42, il est proposé par monsieur Jean François Rabouin de lever la séance.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df